



NOTE DE SYNTHÈSE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE



PETITES VILLES DE DEMAIN

COMMUNE DE PÉLUSSIN



Preamble

La signature de la convention ORT par l'Etat, la CCPR et la commune de Pélussin a été une avancée majeure pour la revitalisation du centre-bourg de la commune. Cette convention définissait le cadre général des interventions de la commune permettant de mettre en place l'Opération de Revitalisation de Territoire et, par le biais de six fiches-actions, organiser le travail de la collectivité autour des grands axes de sa politique de revitalisation.

Cette convention a comme vocation d'évoluer, par le biais d'avenants, pour coller au plus près des évolutions du contexte et de la politique communale. Après plus de deux ans de travail sur le Programme Petite Ville de Demain et bientôt un an d'Opération de Revitalisation de Territoire, il apparaît nécessaire d'enrichir ce document de nouvelles fiches-actions et d'amorcer un bilan de celles qui sont conduites depuis 2022 tout en restant dans les ambitions et les orientations du territoire définies à la signature de la convention.

Pour rappel, les ambitions du territoire de la commune de Pélussin sont les suivantes :

- Réduire fortement notre consommation d'énergie fossile, d'eau et nos émissions de CO2.
- Renforcer l'économie locale (agriculture, production d'énergie, commerce, artisanat...).
- Renforcer les liens, la solidarité et la coopération entre tous les acteurs du territoire.
- Protéger notre patrimoine naturel, la biodiversité, la qualité de l'air, de l'eau et des sols et les services qu'ils rendent aux habitants.
- Acquérir les compétences qui deviendront nécessaires au renforcement de notre autonomie.

De ces ambitions découlent les orientations stratégiques de l'ORT :

- La transition écologique, qui devra être présente dans toutes les actions conduites dans le cadre de la convention,
- La participation citoyenne, qui, elle aussi, est transversale à toutes les actions communales,
- La mobilité,
- L'habitat
- Le soutien au commerce,
- La culture et le patrimoine.

CADRE GENERAL DE L'AVENANT N°1

Les évolutions dans le contexte général national, et même international (augmentation du coût des énergies, inflation, ...) ainsi que le retour d'expérience de ces mois de fonctionnement de l'ORT ont conduit la commune à souhaiter faire évoluer ce document pour mieux s'adapter aux constats et aux contraintes. L'évolution, via cet avenant N°1 projeté, se fait selon deux modalités principales : la modification de certaines des fiches-actions existantes et la mise au point de nouvelles fiches actions.

Le document initial n'est pas fondamentalement modifié, ni dans ses intentions, ni dans ses principes d'actions. **Le périmètre de l'ORT convient parfaitement et ne fait l'objet d'aucune correction ou rajout (cf. annexe)**. De même, les engagements des partenaires signataires restent les mêmes.

Les évolutions des fiches-actions existantes ont comme objectifs :

- Une meilleure prise en compte du contexte du projet et de son évolution durant les mois écoulés,
- La prise en compte d'actions nouvelles possibles ou d'un élargissement du cadre de la fiche-action,
- L'adaptation au contexte local et aux constats faits à la mise en place des actions,
- La prise en compte de contraintes nouvelles pour la commune qui n'existaient pas ou n'étaient pas aussi fortes, lors de l'élaboration de la convention-cadre de l'ORT.

Les nouvelles fiches-actions sont essentiellement issues de l'avancée importante réalisée sur le projet

de réhabilitation du tènement de l'ancienne Ecole de Saint-Charles - ce projet, n'était pas assez mature en 2022 pour faire l'objet d'une fiche-action.

Les fiches-actions de l'avenant N°1 vont être abordées les unes après les autres en indiquant, pour chaque fiche existante, ses évolutions souhaitées mais aussi les premiers bilans qui peuvent en être tirés. Le document final sera formalisé en suivant rigoureusement chacun des points présentés ci-après. Concernant les deux nouvelles fiches-actions, leur description précise et leurs enjeux seront explicités avant, là encore, une mise en forme qui reprendra l'ensemble des données présentées.

LES FICHES-ACTIONS INITIALES N°1 à 6

Fiche Action n° 1 : Opération Façades

Bilan

Mise en place en respectant le calendrier prévu : Septembre 2022-Janvier 2023 : Élaboration du modèle de prescription-façade et du règlement. Création de la commission d'attribution. Janvier 2023 : Validation du règlement de l'Opération-façades et de la constitution de la commission d'attribution par le Conseil Municipal. Janvier-Mars 2023 : Campagne d'information et de Participation Citoyenne. Avril 2023 : Ouverture des candidatures à l'aide et premières attributions, **l'action a connu un vif succès.**

Plus de 12 projets ont fait l'objet d'une demande et d'une rencontre avec le Chargé de Mission PVD, une façade est déjà achevée, une seconde est en cours d'achèvement et deux demandes vont faire l'objet d'une validation en juin pour des travaux avant l'été.

Au terme de ces quatre réalisations, 26.300€ de subventions auront été allouées, ne laissant que 3.700€ pour un dernier projet sur l'année 2023. Les abords de l'église Notre-Dame seront considérablement embellis par les deux premières réalisations, les suivants bénéficiant au secteur ancien de l'hôpital et à Virieu, sur des bâtiments représentatifs du cadre bâti de ces quartiers et très visibles depuis le domaine public.

Deux immeubles de grande dimensions, patrimoniaux et placés sur des points stratégiques sont déjà engagés dans la démarche pour 2024.

Evolution

Pas d'évolution de la fiche-action prévue. Le règlement de l'opération-façade sera repris de façon minimale pour faire évoluer le taux d'aide afin de rendre la subvention accessible à un plus grand nombre de demandeurs une fois la dynamique assurée.

Fiche Action n°2 : Aide à la création et au maintien des commerces de proximité : Dispositifs « Boutiques Tremplin » et « Opération Vitrines »

Bilan

La fiche-action N°2 n'a pas pu suivre son cours prévu en 2023. Les actions prévues sur les commerces n'ont pas été conduites comme prévu suite à des problèmes de recrutement d'un animateur commerce puis à l'évolution des conditions en ressources humaines de la collectivité. La décision d'un gel des actions commerce a alors été prise dans l'attente d'une ingénierie capable d'assister la commune dans projet plus global sur le commerce de proximité.

Evolution

Les actions de subventionnement des commerces du secteur ORT resteront incluses dans la fiche-actions, complémentaires aux actions de la CCPR, elles permettront de donner un « coup de pouce » essentiel aux commerces fragilisés du centre-bourg.

En parallèle, la commune, avec l'assistance de l'ANCT sur son panel de Marchés à Bon de Commande, va établir en 2023 un cahier des charges pour le choix d'un Bureau d'Etude apte à encadrer l'ensemble de la problématique locale liée au commerce. Ce travail devra porter sur un domaine plus vaste que la simple animation des actions de la fiche pour porter à la fois sur l'urbanisme

~~commercial~~ en centre-bourg, l'émergence d'une véritable union commerciale au sein des professionnels de Pélussin et la définition et la mise en œuvre d'actions de dynamisation du commerce. Cet apport d'ingénierie doit se dérouler sur toute l'année 2024 et permettra de préciser et amplifier la politique d'intervention sur le commerce du centre-bourg. La fiche-action N°2 est ainsi susceptible de faire l'objet de nouveaux avenants jusqu'en 2026, suivant les préconisations issues de l'étude.

Etude ANCT dans le cadre de ses Marchés à Bon de Commande. Montant à définir pour rédaction finale de la fiche-action complétée.

Fiche Action n°3 : Maison de Santé Pluridisciplinaire

Bilan

La création de la maison de santé pluridisciplinaire de Pélussin par la réhabilitation de l'ancien hôtel « Le Cottage » est un des principaux objectifs actuels de la collectivité. Le travail avec la SISA s'est poursuivi tout au long des deux premiers trimestres de 2023 et, si le calendrier a pris du retard par rapport au prévisionnel, le projet est aujourd'hui entré dans une phase d'émergence.

Le permis de construire a été déposé en Mai dernier. Le Dossier de Consultation des Entreprises est soumis au Conseil Municipal le 9 Juin prochain et la consultation lancée dans la foulée pour un démarrage du chantier en octobre 2023.

L'engagement final et l'accord sur le futur bail professionnel entre SISA et Commune est attendu pour Juin.

Evolution

L'évolution principale de la fiche-Action est liée à l'augmentation du coût des travaux et à l'actualisation du calendrier.

Dépenses :

ACHAT : 410.000,00€ H.T.

TRAVAUX : 535.000,00€ H.T.

MAITRISE d'ŒUVRE et divers : 50.000,00€ H.T.

TOTAL : 995.000,00€ H.T.

Plan de financement

Emprunt communal : 398.000,00 €

DETR : 197.000,00€

Subvention CD42 : 150.000,00€

Subvention REGION : 250.000,00€

Mai 2023: Élaboration des documents nécessaire au permis de construire et à la consultation des entreprises.

Libération des locaux, inventaire et mise en sécurité des lieux.

Dépôt du permis de construire et consultation des entreprises.

Octobre 2023 : Démarrage du chantier

Décembre 2024 : Réception des travaux.

Fiche Action n°4 : Etude Mobilité

Bilan

L'étude mobilité est actuellement au terme de sa phase II et devra être achevée au plus tard début 2024. Les objectifs de cette étude et les attendus à chaque phase ont été respectés mais, dès le début de l'année 2023, la collectivité a compris qu'il fallait mettre plus de participation citoyenne dans le

cadre de ce travail afin de pouvoir toucher un plus large public et associer plus fortement les habitants et citoyens à l'évolution de leurs modes de déplacements et aux aménagements sur leurs voies de circulation. Un cahier des charges a été établi par la commune afin de pouvoir intégrer à ce travail un cabinet apte à animer et coordonner la participation citoyenne liée à l'étude. Cette consultation a débouché sur le choix du cabinet POLITIKER qui, en totale collaboration avec le cabinet d'ingénierie INGETEC et sous la coordination du chargé de mission PVD et des élus, a conduit les animations d'ateliers citoyens sur la phase II de l'étude et suivra la mise en place de tests durant le début de la phase III. En complément, la commune a souhaité pouvoir disposer de l'encadrement d'INGETEC afin que puissent être menées des actions « d'urbanisme tactique » sur certains points de la commune permettant de tester les solutions retenues par les élus et associer au travail sur la mobilité les agents communaux, les citoyens et l'ingénierie de l'étude.

Evolution

L'évolution principale de la fiche-Action est liée à ces compléments d'ingénierie et à la prolongation des délais de l'étude pour mieux s'adapter à l'inclusion d'une forte dimension de participation citoyenne.

Dépenses : 25.850,00 € H.T. Etude INGETEC initiale
15.000 € H.T. Participation citoyenne « Mobilité »
11.100 € H.T. Accompagnement à l'urbanisme tactique (INGETEC)

Financement : Budget communal : 34.400,00€ H.T.
Dotation Petites Villes de Demain : 17.550,00€

Calendrier : Achèvement phase II et choix des options par les élus : Avril 2023
Urbanisme tactique et tests : juin- octobre 2023
Achèvement phase III : décembre 2023
Rendu final et pérennisation des tests validés : début 2024

Fiche Action n°5 : Participation Citoyenne

Bilan

L'initiation de la démarche Venez-Pélussinier en janvier 2022, a permis à Pélussin de s'engager véritablement dans un processus apprenant en matière de participation citoyenne, pilier du plan de mandat 2020-2026.

L'étude du cabinet EXAECO s'est achevée au début de l'année 2023 conformément aux prévisions de la fiche-action. Le bilan de ce travail est en cours et une ébauche est déjà établie (cf Annexe 2), elle devra être complétée et achevée pour la signature de l'avenant ORT.

Suite à ce travail, la démarche de participation citoyenne a pu mieux infuser la pratique des agents et élus de la commune, a débouché sur une dimension participation citoyenne dans l'étude mobilité (cf. ci-dessus) et s'est surtout affirmée dans la participation à l'action « Territoire d'engagement », un partenariat sur trois ans avec l'ANCT au service des collectivités. Aussi, c'est assez naturellement que l'équipe municipale s'est engagée à l'été 2022 en signant la charte Territoires d'Engagement, dispositif d'expérimentation sur 3 ans porté par l'ANCT.

Le diagnostic réalisé à l'automne avec un groupe constitué d'élus, d'agents et d'habitants a permis au Conseil municipal d'approuver le plan d'accompagnement en décembre 2022 autour de 3 enjeux :

- Commune qui s'adapte aux changements climatiques,
- Commune dynamique, créative et inspirante,
- Commune du vivre et faire ensemble.

Pour répondre à ces enjeux, les élus ont priorisé les défis à relever en les échelonnant dans le temps de la manière suivante :

- 2023 : Se donner les moyens de coopérer – 6 défis
- 2024 : Focus sur la transition écologique – 6 défis
- 2025 : Focus sur la revitalisation du territoire – 5 défis

Pour l'année 2023, 5 projets sont priorisés par Pélussin et pourront intégrer la fiche-action participation citoyenne de l'ORT :

- Définition du programme pour la réhabilitation de l'école Saint Charles avec l'accompagnement de Fréquence Commune (voir fiche-action St Charles)
- Définition de méthodes pour l'accompagnement de collectifs citoyens avec l'accompagnement de La Coop des Territoires

Pour élaborer ces méthodes 2 projets sont tutorés :

- Mise en œuvre de la co-organisation de la fête de la pomme
- Construire des espaces de dialogue avec les parents d'élèves
- Définition d'une politique jeunesse participative avec Les Robins des Villes

A partir de la définition des besoins avec les partenaires locaux et les jeunes, écrire ensemble un projet pluriannuel. Pour cela, il s'agira de :

- Créer un CMEJ et l'animer
- Préparer le projet local en partenariat avec l'EVS
- Elaboration du projet de l'administration dans une commune en transition avec l'accompagnement d'Exaeco et Public.s Designer.s

Ecrire la feuille de route permettant à l'équipe technique de se doter d'une culture commune pour réaliser le projet politique des élus qui porte les actions de transition écologique et sociale.

- Définition d'un plan mobilité partagé avec l'accompagnement de Politiker

Evolution

La fiche-action sera remise à jour avec le bilan de l'étude Execo et de l'action « Venez Pélussiner ». Le calendrier des diverses phases de « Territoire d'engagement » entre 2023 et 2026 sera implémenté en remplacement du calendrier de l'étude achevée.

Fiche Action n°6 : Adaptation des Documents d'Urbanisme

Bilan

La modification simplifiée du PLU visant à corriger les erreurs manifestes et ambiguïtés du document a été menée à son terme conformément à la fiche-action. Cette démarche, menée en interne par les services communaux a toutefois été plus longue que prévue et n'est achevée que depuis Avril 2023. Suite à l'augmentation importante des coûts de fonctionnement qui touche la collectivité et des réductions budgétaires que cela implique, considérant la nécessité de raisonner aujourd'hui l'urbanisme au niveau intercommunal et d'envisager plutôt la préparation de la mise en œuvre d'un PLUi qu'une refonte du PLU actuel et que la révision du PLU ne pourrait être menée à son terme avant les échéances électorales de 2026, la municipalité a décidé de geler cette phase de la fiche-action.

L'adaptation des documents d'urbanisme se poursuivra par l'action de la commission SPR qui doit faire évoluer le règlement du secteur afin de ne pas mettre en contradiction les objectifs de revitalisation

et ceux de préservation du patrimoine. La refonte du règlement du SPR, amorcée par les tenues de la commission en 2023, se poursuivra jusqu'en 2026.

Evolution

La fiche-action sera remise à jour pour supprimer la notion de révision du PLU avant 2026 et détailler les points à travailler et les évolutions attendues sur le SPR et une éventuelle modification simplifiée N°3 du plu qui en découlerait.

LES FICHES-ACTIONS DE L'AVENANT N°1 N°7 et 8

La fiche-action N°7 acte le début du travail sur le tènement de Saint-Charles après plusieurs années de recherche de solutions et d'actions qui n'ont pas débouché sur un passage à l'opérationnel. Ce projet, enfin arrivé à maturité et essentiel pour la mise en relation des pôles « hauts » du centre-bourg et la sauvegarde d'un site cher au cœur des habitants et doté d'un potentiel extrêmement riche, deviendra jusqu'en 2026, un des piliers de l'ORT.

FICHE-ACTION N°7

« ADAPTATION DES DOCUMENTS D'URBANISME »

Orientation stratégique	HABITAT-COMMERCE-MOBILITE-PATRIMOINE
Action nom	Réhabilitation du tènement de l'ancienne école Saint Charles
Action n°	07
Statut	En cours d'élaboration
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pélussin

Le site de l'ancienne école de Saint-Charles constitue un tènement important en plein cœur du centre-bourg de Pélussin. Sur une parcelle en pente de 7.045m², les anciens bâtiments scolaires et le lieu de vie des frères maristes représentent une surface de plancher de 800 et 500m², respectivement (soit 2 000m² habitables). La commune de Pélussin, dans le cadre de Petites Villes de demain, s'est lancée dans un programme de revitalisation de son centre-bourg qui passe, nécessairement, par une réhabilitation de cet ensemble qui constitue aujourd'hui un lieu « mort » entre deux polarités importantes du centre-bourg que sont le quartier historique de Virieu et la place Notre-Dame. Depuis 2021, malgré un travail de consultation de la population puis la création d'un groupe de travail interne à la commune, aucune solution viable de remise en état des lieux, de mise en œuvre de nouveaux usages et d'intégration de porteurs de projet n'a pu voir le jour.

L'objectif de l'étude préalable est de doter la commune d'une force d'ingénierie poly-compétente afin d'aborder ensemble toutes les problématiques posées par le site et de déboucher sur un programme cohérent et complet de réhabilitation du site en vue d'une consultation de maîtrise d'œuvre à l'horizon 2024 pour des travaux débutant avant 2025.

La taille des services municipaux ne permettant pas de disposer en interne des compétences diverses et du nombre d'intervenants nécessaire, il a été décidé de faire appel à un groupement de partenaires. Fréquence Commune est en charge de la coordination et de l'encadrement de la prise de décision, Villages Vivants de la recherche de partenariats, de porteurs de projet et de la faisabilité économique et Coco Architecture de la définition du programme du futur aménagement.

Le projet nécessite la mise en œuvre d'un ensemble de types d'ingénierie ou d'accompagnement large et varié :

- l'ingénierie amont pour l'analyse des dynamiques territoriales, les diagnostics territoriaux, la définition des enjeux et orientations : VILLAGES VIVANTS

- l'ingénierie de projet permet de mettre en place la gouvernance adaptée, apporte de la méthodologie dans la démarche de projet : FREQUENCE COMMUNE

- l'ingénierie de concertation pour structurer l'association du public aux projets de la collectivité et la communication sur le projet : VILLAGES VIVANTS

- l'ingénierie administrative, réglementaire, juridique, qui consiste à organiser et coordonner les démarches administratives, identifier et articuler les procédures : FREQUENCE COMMUNE

- l'ingénierie foncière pour conseiller la collectivité sur la requalification de friches, de quartiers, sur l'optimisation du foncier : COCO ARCHITECTURE et EPORA

	<p><i>- l'ingénierie urbaine et la mise en cohérence avec les principes de l'ORT, les résultats de l'étude mobilité et le règlement du Secteur Patrimonial</i></p> <p><i>Remarquable : EPURES</i></p> <p><i>Actions 2023-2024 : La commune de Pélussin n'est pas parvenue, sur ces deux dernières années, à aboutir une démarche trop complexe pour ses moyens internes. Le besoin d'accompagnement en matière de coordination et de gouvernance du projet est très important car il doit être coconstruit par les élus, les citoyens et les porteurs de projet qui y seront associé. La recherche de partenariats, la mobilisation des énergies locales publiques, associatives et privées et l'adaptation optimisée du programme aux besoins de revitalisation de la commune sont autant d'actions essentielles auxquelles la collectivité ne peut parvenir à faire face seule. Sans aide, il est à craindre que des solutions irréalisables soient adoptées ce qui déboucherait sur un maintien des lieux en état de friche, friche qui annulerait, par sa seule présence, tous les efforts consentis pour redynamiser le centre-bourg. Dans le pire des cas, des solutions de vente à la découpe et de lotissement des surfaces au sol pourraient être adoptées ce qui conduirait à une situation plus que préjudiciable pour le centre-bourg de Pélussin.</i></p>
Partenaires	Etat, CCPR, ANCT, Banque des Territoires, Département, Région.
Dépenses (prévisionnel)	<p>Etude 2023 : 51.800€ H.T. (Villages Vivants+Fréquence Commune+Coco Architecture)</p> <p>Maîtrise d'œuvre 2024-2026 :</p> <p>EPURES : A déterminer</p> <p>ACQUISITION EPORA : En cours</p> <p>TRAVAUX : Suite à étude 2023</p>
Plan de financement (prévisionnel)	En cours d'élaboration.
Calendrier	<p>AVRIL 2023- JANVIER 2024 : Etude et animation conjointe Villages vivants-Fréquence Commune- Coco Architecture.</p> <p>FEVRIER2024-AVRIL 2024 : Choix de la maitrise d'œuvre</p> <p>FIN 2024 : Premiers travaux d'adaptation du site au programme</p> <p>2026 : Réception de l'ensemble des travaux.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi : Commune de Pélussin



	<p>Evaluation/Résultat : Création d'un tiers-lieu viable sur le tènement de Saint-Charles, déplacement de certaines associations, mise en œuvre d'initiatives privées et publiques et création de logements sur le site.</p> <p>Etablissement d'une gouvernance et d'un mode de gestion viable sur le site ouverture des lieux au public et accessibilité depuis les bâtiments comme depuis les jardins.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Création d'un lieu d'activité et d'échange fort entre deux pôles de la centralité Pélussinoise en voie de désertification en termes de commerce et d'activité : le quartier de Virieu et la place des Croix. Redynamisation de ces deux pôles par le commerce, l'attractivité et l'activité présente sur ce site, création de logements adaptés aux besoins criants sur la commune, ouverture d'un espace cher aux habitants et valorisation du patrimoine local.
Annexes	NOTE METHODOLOGIQUE (ANNEXE 3)

FICHE-ACTION N°8

« INSTALLATION PERENNE DU CENTRE DE LOISIRS »

Orientation stratégique	HABITAT-COMMERCE
Action nom	Installation pérenne du Centre de Loisirs
Action n°	08
Statut	En cours d'élaboration
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pélussin
Description de l'action	<p>Le centre de loisirs de Pélussin a été installé, à titre provisoire, dans les locaux des classes du rez-de-chaussée du tènement de Saint-Charles. Il est clair que cette implantation, si elle offre aux enfants et au personnel, un cadre agréable et protégé, ne permet pas le développement de l'ensemble du site et bloque totalement son aménagement ultérieur.</p> <p>Le centre de loisirs doit donc disposer d'un autre site pour ses activités, soit sur la base de la réhabilitation d'un bâtiment communal ou à acquérir, soit sur une construction neuve.</p> <p>Enfin pour ne pas bloquer les travaux projet de Saint-Charles, le déménagement du centre de loisirs doit avoir lieu pour le mois de septembre 2024.</p> <p>Une consultation de maîtrise d'œuvre est e cours pour confier une mission d'étude et d'avant-projet à un cabinet d'architecture ayant comme objectifs :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - La définition d'une solution transitoire pour l'installation du centre de loisirs à compter de septembre 2024, - La détermination de la meilleure localisation pérenne de ce centre de loisirs <u>au sein du périmètre ORT</u>, l'estimation des travaux et leur nature (construction neuve ou réhabilitation). <p>A l'issue de cette phase d'étude, une mission de maîtrise d'œuvre sera allouée à un cabinet d'architecture pour la réalisation de l'opération.</p>
Partenaires	Etat, CCPR, Département, ANCT, Banque des Territoires
Dépenses (prévisionnel)	En cours d'élaboration.
Plan de financement (prévisionnel)	En cours d'élaboration.
Calendrier	<p>JUIN 2023 : Consultation pour l'étude préalable</p> <p>JANVIER 2024 : Rendu de l'étude, début de phase opérationnelle du déplacement du centre de loisirs vers des locaux provisoires en attente de la réalisation des travaux,</p> <p>SEPTEMBRE 2024 : Déplacement du Centre de loisirs vers son hébergement provisoire.</p> <p>JUIN 2024- JANVIER 2026 : autorisation d'urbanisme, choix des entreprise et travaux sur l'implantation finale du centre de loisirs.</p> <p>JANVIER 2026 : installation pérenne du Centre de Loisirs.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi : Commune de Pélussin</p> <p>Indicateurs à définir selon calendrier.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Le maintien du centre de loisirs dans la centralité du bourg de Pélussin permet de conserver une activité majeure liée à l'enfance et la vie et l'animation qu'elle engendre. Elle ancre le centre-bourg dans le parcours de vie et l'attachement des jeunes Pélussinois tout e générant des flux bénéfiques pour l'activité et la vie du centre-bourg.
Annexes	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230928-2023_09_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Affichage : 06/10/2023

